

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne.

PRIX de l'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Écho Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.) and times for various train services.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 5,411 fr., versés par 60 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 3,341 fr. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 773 fr., versés par 6 déposants.

Il a été remboursé 1,602 fr. 90 c. Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 906 fr., versés par 7 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 786 fr. Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,095 fr., versés par 17 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 1,122 fr. 35 c. Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 440 fr., versés par 3 déposants.

Police correctionnelle.

Audience du 20 Mai 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants: JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— CHARRON Etienne, 44 ans, né à Clamecy, journalier, sans domicile fixe; 15 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage.

— CARRÉ Jules-Constant, 33 ans; — MASSON Jean-Arsène, 38 ans, garçons brasseurs, demeurant tous deux à Étampes; Carré, 8 jours de prison et 50 fr. d'amende; Masson, 50 fr. d'amende et solidairement aux dépens, pour blessures par imprudence, négligence et inobservation des règlements.

Théâtre d'Étampes.

Persone n'a oublié la charmante représentation donnée par M. Brasseur, il y a quinze à dix-huit mois; — l'excellent comédien du Palais-Royal, lui aussi, a gardé

Feuilleton de l'Abeille

DU 23 MAI 1874.

UN ROMAN DE FAMILLE

En 1871.

Traversons la cour, montons au premier. Nous trouvons là deux femmes dans un beau salon: l'une a les cheveux blancs, l'autre n'a pas plus de vingt-cinq ans. Cette dernière travaille à des pantoufles de tapisserie d'une assez grande dimension pour faire supposer qu'elle les destine à un pied masculin; l'autre met ses lunettes, et lit ou plutôt devore des journaux.

On cria sous les fenêtres: — La Vieille de Dieppe, de Dieppe, de Dieppe! Selon l'habitude des crieurs dieppois, qui répètent plusieurs fois le nom de Dieppe, apparemment par amour de la ville natale.

La lectrice s'interrompit pour faire demander la Vieille, qu'on lui apporta immédiatement; la jeune femme se leva et lut par-dessus son épaule.

Depuis cette horrible guerre s'annonçaient chez elles; chaque jour elles y cherchaient des nouvelles de l'armée. Elles espéraient sans cesse y trouver quelques bienheureuses lignes qui les mettraient sur les traces de Richard, car c'étaient la mère et la femme du brave capitaine dont on avait retrouvé le cadavre sur le champ de bataille.

bon souvenir de l'accueil sympathique qu'il a reçu à Étampes, et c'est à ce souvenir, flatteur pour nous, que nous devons la bonne fortune de l'applaudir demain dimanche, non dans un ou deux de ces jolis petits vau-devilles qu'il joue si délicieusement, mais bien dans une bonne et belle comédie en cinq actes, La Cagnotte, un des grands succès les plus mérités et des plus durables du Palais-Royal.

M. Brasseur veut de plus nous chanter Le vieux Buteur, son inimitable composition.

Ce n'est pas tout, — la prodigalité étant dans l'apanage des riches, — c'est un proverbe d'Alfred de Musset qui doit servir de lever de rideau... joli caprice!

Et notre petite salle ne serait pas comble?... C'est impossible!

Le tout Étampes y sera pour applaudir M. Brasseur et sa compagnie:

« C'est certain... c'est certain! »

48^{me} Supplément à l'Essai de Bibliographie Étampoise.

Quatrième série. — PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET COMMERCIALE ANTERIEURE A 1789.

25^o. — Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état, par Augustin Thierry, 1859, 53, 56, etc... 4 vol. in 4^o.

Cet ouvrage inachevé, donne tous les documents conservés dans les Archives générales et particulières...

Nous empruntons à la préface du tome II, dont un tableau de la France municipale, le passage suivant concernant l'histoire municipale de l'Orléanais et du Gâtinais et qui est, croyons-nous, le seul de cet ouvrage intéressant notre pays.

« ... Étampes obtint de Philippe-Auguste, la liberté que son prédécesseur avait refusée à Orléans, celle de s'ériger en commune; mais la petite ville mieux traitée en cela que la grande, ne jouit pas longtemps de ce privilège. La commune fut abolie pour toujours en 1496, à la requête des églises et des nobles dont elle affranchissait les serfs. Dans les autres villes de la province, on ne trouve que des ébauches de municipalités sans caractère et peu anciennes pour la plupart.

Francia, la femme de Richard, avait les cheveux noirs, les yeux noirs, l'âme blanche, la figure jolie et piquante. Elle était petite, bien faite et droite comme les femmes de militaires, qui se tiennent volontiers au port d'armes.

Richard, en partant, l'avait confiée à sa mère, comme au moment d'un grand voyage on remet ses valeurs dans des mains sûres. Les deux femmes vivaient donc ensemble; elles suivaient avec anxiété toutes les phases de la guerre et attendaient le cher absent avec des alternatives de crainte et d'espérance.

M^{me} de Sornay avait toujours mené une vie paisible. Elle était née à Dieppe, dans la maison qu'elle habitait, et jamais elle n'avait voulu quitter sa ville chérie. Il n'y avait pour elle au monde que l'église Saint-Jacques. Il lui eût manqué quelque chose si, à dix heures du soir, elle n'eût pas entendu sonner le couvre-feu. Elle ne comprenait pas d'autre promenade que la plage et la jetée. Elle aimait jusqu'à ses petites rues où elle passait tous les jours, jusqu'à sa bonne vieille rue de l'Ancienne-Poissonnerie; elle n'est pas belle assurément, elle est souvent boueuse, elle est assez mal pavée; mais elle a le paradis et l'infini à ses deux extrémités: l'église Saint-Jacques à un bout, la plage à l'autre bout.

M^{me} de Sornay n'avait eu qu'un gros nuage dans sa vie, un nuage bien sombre, quand elle avait perdu son mari; mais il y avait si longtemps que cette pluie de larmes était tombée, qu'elle avait eu le temps de sécher. Puis M. de Sornay était officier de marine, et faisait si souvent des voyages de long cours, que dans l'espace de dix ans il était resté à peine, en comptant ses différents séjours à Dieppe, dix mois avec sa femme, ce qui

« Lorrin en Gâtinais offre le curieux exemple de la plus grande somme de droits civils sans aucuns droits politiques, sans aucune juridiction et même sans attributions administratives. La situation faite à cette petite ville dès le XII^e siècle par sa charte de coutumes, anticipait en quelque sorte la plupart des conditions essentielles de la société moderne. Largement dotée de franchises pour les personnes et pour les biens, elle ne formait point un corps, et n'avait à aucun degré de police qui lui fût propre. Néanmoins sa charte fut l'objet de l'ambition d'une foule de villes qui la sollicitèrent et qui l'obtinrent soit des rois, soit des seigneurs... Charles VIII fit publier les coutumes de Lorrin en 1493. Au XVI^e siècle, on les qualifiait: Plus anciennes, fameuses et renommées coutumes qu'aucunes autres en France. Louis XIII les réforma en 1631; elles étaient alors communes à près de trois cents villes, bourgs ou villages du Gâtinais, de l'Orléanais, du pays Chartrain, du Blaisois, du Berry, de la Touraine, du Nivernais, de la Champagne et de la Bourgogne... »

26^o. — Les Monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de la France et des Français... (de l'an 481 à l'an 1649).

Paris, Delion, 1856 — 1863. 40 vol. in-8^o. (Bibl. de l'A. H., 47958^{bis}) On peut consulter sur Étampes et ses environs, notamment: Les tomes II, IV, V, VIII, IX et X.

27^o. — Chronique d'une ancienne ville royale. DOURDAN, capitale du Hurepoix, par Joseph Guyot.

Paris, Aug. Aubry, 1869. 4 vol. gr. in-8^o, avec titre rouge et noir, orné de vignettes gravées à l'eau-forte, de plans et de cartes.

L'Abeille d'Étampes a rendu compte dans ses numéros des 25 février, 12 et 19 mars 1870, de cet ouvrage qui a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1870. (La suite au 19^{me} Supplément.)

La Misère à Étampes en 1652.

(Suite.)

II.

..... C'était en 1652. Or, c'est cette année 1652, non la plus féconde en secousses, il est vrai, de l'œuvre des provinces, mais venant après deux années de ruineux

faisait, à vrai dire, au moment de sa mort, dix mois de mariage au lieu de dix ans. De sorte que, pour la femme, cet officier de long cours était plutôt un rêve qu'un mari.

M^{me} de Sornay, restée veuve, avait reporté toute sa tendresse sur son fils Richard, encore au berceau, et depuis ce moment-là aucun événement n'était venu assombrir cette paisible existence. Le bonheur est, en général, un oiseau qui ne se pose guère; mais quand il était entré chez elle par la fenêtre, il paraît qu'elle avait si bien fermé la croisée que l'oiseau n'avait jamais pu s'échapper. Les enfants des autres mères avaient eu le croup, la rougeole; Richard n'eut pas même la coqueluche. Une fois cependant, la fièvre scarlatine avait fait mine d'effleurer l'enfant; mais il paraît que le bon Dieu avait dit à la fièvre: « Tu te trompes, c'est Richard, tu sais bien que je ne permets pas aux maladies de le toucher. » Et la fièvre était partie à l'instant.

L'enfant avait grandi, il était devenu homme, il s'était fait militaire; premier chagrin de la mère; il s'était marié: second chagrin; car c'était un partage d'affection. Enfin, l'horrible guerre de 1870 avait éclaté. On avait fait partir non-seulement l'armée, mais tout ce qui avait un bras vigoureux, un sang jeune à verser; on avait fait la levée en masse de tout ce qui pouvait faire de la chair à mitrailleuse. Naturellement, Richard était parti avec son régiment: troisième et affreux chagrin de la mère; mais elle priait avec tant de ferveur, elle avait tant de confiance en Dieu et dans la vie, qu'il lui semblait que le bon Dieu dirait à la guerre: « Tu sais bien, c'est Richard; les balles ne peuvent pas l'effleurer. »

sacrifices, qui marque le point culminant de Paris et de ses environs. Tant il est vrai, une fois de plus, que les œuvres de Vincent, étonnantes même à les considérer dans un ordre successif, deviennent prodigieuses par leur simultanéité et ne s'expliquent que par une intervention manifeste du Dieu de miséricorde dont il était le ministre et l'agent.

..... L'armée royale et l'armée des princes, après le combat de Bléneau, s'étaient rapprochés de Paris. Condé y était entré, et, dans les négociations dont il avait été l'objet, les gens de la rue s'étaient déjà mêlés aux cours souveraines. Pour s'exciter et s'aider au désordre, le parti des carrefours s'était grossi des prisonniers de la Conciergerie, dont quinze condamnés aux galères. Paris avait tous les inconvénients de la guerre sans en avoir les honneurs; et ces inconvénients, il les avait doublés, parce que les deux armées, traitant ses alentours en pays ennemi, y faisaient deux fois le même pillage et deux fois lui coupaient les vivres. Cependant les deux armées se rapprochèrent encore. Saint-Denis est pris et repris, mais ce n'est qu'un petit accident de guerre. Campé, d'un côté, entre Châtres et Linas; de l'autre, autour et dans les murs d'Étampes, les troupes des deux partis n'agissent guère encore que pour le pillage. Cependant Turenne a défilé les troupes de Mademoiselle qui, s'ennuyant à Orléans, passait par Étampes pour se rendre à Paris. Après quoi le maréchal a regagné son poste, d'où il s'est porté à Palaiseau et à Antony, pour couper plus sûrement la route de Paris à Étampes. Il y a encore des négociations et des mouvements de troupes; et, toute voie d'accommodement étant rompue, la décision de la querelle est remise au sort des combats. Turenne fait marcher son corps vers Étampes où celui des princes s'est enfoncé. Également acharnées étaient l'attaque et la défense, lorsque le duc de Lorraine, qui s'est engagé envers les princes à faire lever le siège, ordonne à ses troupes, de marcher par Claye et Lagry jusqu'à la Seine en face de Choisy. Turenne, pour leur faire front, abandonne l'attaque, se retire à Etichy et prend ses postes vers Corbeil. De son côté le duc de Lorraine conduit son armée à Villeneuve-St-Georges, tout en continuant à négocier avec les deux partis. Turenne passe la Seine à Corbeil pour le sommer de tenir une promesse secrète, et le duc se retire. Les troupes sorties d'Étampes, vont se loger entre Saint-Cloud et Suresne, et le maréchal se campe à Villeneuve-le-Roi.

Elle en était arrivée à ce point que si le malheur était venu frapper chez elle, elle l'aurait regardé d'un air ébahi, en lui disant: « Mais, monsieur, je ne vous connais pas; assurément vous vous trompez de porte. »

On annonça que les Prussiens allaient entrer à Dieppe; on parla de pillage, de bombardement, si l'on opposait la moindre résistance; le fameux coffret de fer contenant des trésors, et que jusque-là on n'avait vu qu'au théâtre, fut enfoui dans des cachettes; on vivait en plein mélodrame, et M^{me} de Sornay fut stupéfaite. On voulut lui persuader de prendre le paquebot des poltrons, qui par parenthèse, fut si encombré qu'il faillit sombrer. Elle refusa et, revenant de sa première stupeur, elle répondit: « Je reste! le drame et ses catastrophes n'ont rien de commun avec moi. Je me mets sous la garde de Dieu: est-ce qu'il n'a pas assez de bons anges pour chasser les Prussiens de ma maison? »

Par le fait, les Prussiens n'entrèrent pas chez elle, et Dieu sait pourtant s'ils ménagèrent les habitants de Dieppe.

Cette bonne étoile de M^{me} de Sornay l'avait fait surnommer par un professeur du collège: « M^{me} Polyérate. » Mais, hélas! Polyérate, tyran de Samos, après avoir eu un bonheur persistant, avait fini par être mis en croix par les ordres d'Orètes, satrape de Cambyse.

La physionomie de M^{me} de Sornay reflétait son existence exceptionnelle; elle était riante, confiante, presque naïve, malgré son âge, car, ne connaissant pas le malheur, elle ne connaissait pas la vie. Elle n'avait presque pas de rides, elle était fraîche et rose sous un beau nuage de cheveux blancs, formé d'une infinité de petites boucles crépées, comme dans les coiffures pou-

De nouvelles négociations n'ayant pas plus réussi que les précédentes, la bataille du faubourg Saint-Antoine s'était livrée, suivie de l'incendie et du massacre de l'Hôtel de Ville. Les deux armées restaient campées près de Paris, où le duc de Lorraine était revenu, lorsque la retraite de Condé chez les Espagnols transporta toute la guerre sur les frontières.

On voit désormais les marches et contre-marches des armées pendant cette année 1652, qui suivait tant d'années déjà calamiteuses, et, après tous les précédents récits, il est inutile d'ajouter toutes les ruines et toutes les misères qui naissaient sous leurs pas. Nous avons nommé leurs principaux postes, qui vont devenir aussi les postes de la charité, et ses points de départ pour se répandre dans tous les villages voisins.

Ici encore nous retrouvons nos Relations (1), qui vont nous renseigner sur les prodiges du mal et du bien.

La première embrasse les mois de mars et d'avril 1652. « De loin, dit-elle, on pouvait nier pour excuser la dureté de son cœur; mais enfin il ne faut plus chercher d'excuses. Les pauvres de nos faubourgs qui languissent de faim depuis quelques mois, ce nombre infini de réfugiés que l'approche des armées chasse de la campagne frappe nos regards, et leur voix retentit de tous côtés à nos oreilles. La désolation de nos villages est assez publique pour n'avoir plus besoin d'être annoncée. Il est temps de se réveiller du sommeil, puisque Dieu frappe à nos portes par une inondation de gens de guerre. Il se faut préparer aux mêmes fléaux dont les autres provinces ont été affligées. Nous ne pouvons détourner ce malheur que par un dernier effort, en soulageant par nos aumônes ceux qui sont chez nous et auprès de nous, et les continuant tout autant qu'il plaira à Dieu nous en donner les moyens pour ceux qui ne peuvent vivre que par nous. »

Voilà le cri général d'alarme. Puis la Relation entre dans les détails sur les faubourgs de Paris où nous reviendrons tout à l'heure, puisque c'est là que de toutes parts accourent les malheureux, et sur les villages voisins de Claires, de Linas, etc., où les armées ont campé. « L'on n'entend parler en ces quartiers, dit-elle, que de meurtres, pillages, voleries, violements, sacrilèges. Les églises n'y sont pas moins pillées que sur les frontières, sans respect même pour les saintes hosties, que la cupidité a répandues à terre pour emporter les ciboules. La plupart des blés sont coupés. Les villages sont déserts, les curés en fuite ou sans troupeau, les paysans réfugiés dans les bois où ils souffrent la faim et la juste crainte d'être tués par ceux qui les poursuivent. Le seul remède à ces malheurs est d'attirer la paix par nos aumônes, et non pas d'attendre à les faire après la paix. » C'est par là aussi qu'on se peut attirer la protection de sainte Geneviève, en la descente de sa chaise; c'est en imitant son amour pour les pauvres principalement de Paris.

Du reste, l'œuvre est commencée. Des Missionnaires venus de Picardie et de Champagne, aguerris, par conséquent, au service des pauvres et expérimentés dans la pratique de la charité, se sont rendus à Palaiseau, à Etampes et dans les environs. Ils ont trouvé Etampes démolie et environnée de cadavres. Ce qui reste de maisons est rempli de malades n'ayant que la peau collée sur les os, sans pain, sans un verre d'eau même pour étancher leur soif brûlante. Six marmites ont été aussitôt établies, et les Filles de la Charité venues en aide aux Missionnaires, distribuent les potages et pansent les malades.

Mais comment se débarrasser des cadavres qui encombrant les maisons, les rues et l'enceinte de la ville? les cimetières sont trop petits; ils repoussent leur proie que les loups y viennent dévorer, tout en se jetant sur les vivants: l'un d'eux a déjà dévoré trois femmes. Avant de s'occuper des vivants, il faut songer aux morts qui infectent l'atmosphère. Mais où prendre des bras? Tous ceux d'Etampes sont affaiblis par la maladie ou par la faim. C'est ici que nous voyons apparaître pour la première fois ces compagnies d'aérez que les Mis-

(1) Recueil des relations, contenant ce qui s'est passé pour l'assistance des pauvres, entre autres de ceux de Paris et des environs, et des provinces de Picardie et de Champagne, pendant les années 1650-1655. Paris, chez Savreux, in-4°. (Par les Missionnaires de Saint-Vincent-de-Paul.)

aldrés. On aurait pu, en la regardant, se croire à l'époque de la poudre. Nous y sommes bien, en effet; mais ce n'est plus le temps de la poudre à l'ambro, c'est le temps de la poudre à canon.

— Ma chère Francia, dit M^{me} de Sornay, après avoir parcouru son dernier journal, tout me confirme dans mon espoir; nous allons revoir Richard.

— Oh! si vous pouviez dire vrai! s'écria Francia; ne me donnez pas de fausses joies.

— Mais ne vois-tu pas comme moi, que les préliminaires de la paix étant signés, les officiers vont, au premier jour, rentrer dans leurs familles?

Un pas formidable fit craquer l'escalier et une lourde main frappa à la porte du salon.

— Ah! mon Dieu! s'écria Francia, est-ce que ce serait un Prussien?

Ce n'était pas un Prussien: c'était une grande et forte femme, lourde comme un Allemand, mais Française de naissance et de cœur.

— Tiens! c'est la Faricotte, dit M^{me} de Sornay, en la voyant entre-bâiller la porte. Bonjour, Ismérie.

Ismérie Faricotte était une robuste Polletaise, de trente-quatre ans environ. On sait que le Pollet est un faubourg de Dieppe, habité principalement par des familles de pêcheurs. C'est le quartier populaire aux usages primitifs et pittoresques. Depuis bien des années, la Faricotte venait chez M^{me} de Sornay, comme femme de journée. Quand il fallait faire la lessive classique, pour remettre dans les armoires des monts blancs de linge fraîchement lavé, on appelait la Faricotte; quand il fallait faire un nettoyage à grands bras, un arrangement ou un dérangement, de meubles, on appelait la

sionnaires recrutent où ils peuvent, sorte de vilains de cadavres que nous allons retrouver partout dans les environs de Paris. Sous la conduite et avec l'argent des Missionnaires, les aérés débarrassent les rues de monceaux d'horribles ordures, abominable pêle-mêle de corps d'hommes, de femmes et de chevaux, qui pourrissent là depuis le séjour que les troupes avaient fait dans la ville. Cela enlevé à force d'or et de dévouement, on parfuma les places et les maisons pour les rendre habitables.

Les Missionnaires eux-mêmes ne s'épargnèrent pas à cette répugnante besogne. Nous retrouvons là Deschamps qui avait fait en grand ses lugubres premières armes sur le champ de bataille de Rethel. La mort le respecta cette fois encore; mais elle prit David un de ses confrères. Nous lisons, en effet, dans une lettre de Vincent à un prêtre de la Congrégation nommé Valois: « La Providence de Dieu a appelé à lui, M. David de notre compagnie, lequel on peut dire que, en peu de temps, *explevit tempora multa*. Il y avait seulement dix ou quinze jours qu'il secourait les pauvres malades d'Etampes, où l'armée des princes a séjourné longtemps et laissé un air infect. M. Deschamps, avec qui il était, m'a fait savoir qu'il y faisait autant qu'il pouvait faire un homme venu du ciel, relativement aux confessions, aux catéchismes, aux secours corporels, à la sépulture des cadavres à peu près corrompus. Il alla en enterrer douze à Etchéry, qui infectaient le village; après quoi, il tomba malade et mourut. Le même M. Deschamps m'écrivit encore que le défunt avait quelque appréhension de la justice de Dieu avant d'expirer, et qu'il s'écriait: Seigneur, quand vous me damneriez, je ne laisserais pas de vous aimer, même en enfer. »

A Etampes, dans les commencements, il fallut se borner aux malades de la ville et délaisser provisoirement ceux des villages: prêtres et sœurs ne pouvaient suffire à la tâche, étant obligés de tout faire. Personne, à Etampes même, qui fût en force de les aider, au point qu'on ne put trouver une femme pour veiller une sœur malade, laquelle mourut presque abandonnée après avoir servi les pauvres près de deux ans en Picardie et en Champagne.

Voilà, dans les deux familles, les prémices des martyrs de la charité: d'autres viendront former la moisson céleste, car prêtres et sœurs succombèrent plus nombreux autour de Paris que dans les provinces, épuisés par l'air infect qu'ils respiraient, épuisés plus que soutenus par une mauvaise nourriture, abattus enfin par des fatigues continuelles de nuit et de jour au service des pauvres.

Nous ne connaissons pas les noms de tous ces Missionnaires, de toutes ces Sœurs, « heureux, disait Vincent, d'être morts sur le champ de bataille, les armes à la main. » Citons encore pourtant cette sœur qui, arrêtée par la fatigue dans son saint travail, et ne pouvant plus ni aller visiter les malades, ni se résoudre à ne les plus servir, se les faisait apporter dans sa chambre, et se levait pour les soigner et les panser. Saint Vincent en parla ainsi dans la conférence aux Filles de la Charité, du 9 juin 1658: « Il y a quelque temps, on me disait d'une sœur qui était à l'agonie, que, voyant une pauvre personne qui avait besoin d'être saignée, elle s'était levée de son lit pour la saigner, et qu'après, étant tombée en faiblesse, elle était morte incontinent. Je ne me souviens pas de son nom. » Les sœurs chuchotèrent entre elles: « Sœur Marie-Joseph à Etampes. » Et Vincent l'ayant entendu: « Dieu vous bénisse! mes filles; Sœur Marie-Joseph, c'est bien elle, en effet; cette bonne fille peut être appelée martyre de la charité. »

Ce qu'Etampes vient de nous montrer, nous le pourrions voir dans tous les environs de Paris. Toute la Brie, dit une Relation, est en tel état par le campement des armées, qu'elle est semblable aux provinces les plus désolées. Eglises sans pasteurs, villages déserts, pauvres mourant sans sacrements et avec un peu d'eau et de raisin pour toute nourriture et tout remède: c'est toujours le même tableau. C'est le tableau aussi des cantons de Lagny, Corb il et tant d'autres. La France n'est plus la nourrice de Paris; c'est Paris qui devrait à son tour nourrir la France, au moins les villages environnants, où aucune récolte, notamment à Saint-

Faricotte; sa vigueur venait en aide aux deux servantes qui formaient le personnel de la maison. La Faricotte était une faible femme qui eût soulevé des poids de cent kilos, et elle avait voué à la famille de Sornay une affection aussi robuste que sa personne.

Sa figure, forte et épanouie, annonçait une santé luxuriante; elle avait le teint frais et coloré des Normandes, qui ne donnent pas toutes leurs pommes d'api pour leur cidre, et en gardent chacune deux pour leurs joues. Cette bonne figure était éclairée par deux gros yeux, d'un bleu verdâtre comme la mer, des yeux honnêtes, ronds et clairs comme des yeux de phoques. Joignez à cela un léger parfum de marée, qu'exhalait la brave Polletaise, qui vendait du poisson à la Puisseonnerie, et vous aurez une idée exacte de cette beauté mariée.

La Faricotte portait le haut bonnet blanc du Pollet, que dans son langage pittoresque elle appelait *callipette*, et que l'on fait tenir raide et droit, à l'aide d'un grand peigne, placé dessous. Ce bonnet, qui n'a d'autre ornement qu'une petite garniture plissée, descend sur le front, cache les cheveux, et a la grâce et la hauteur du pain de sucre. Dans ce temps, où l'on jette tant de bonnets par dessus les moulins, les jeunes Polletaises commencent à jeter les leurs par dessus les falaises; mais la Faricotte tenait aux traditions.

Elle portait un jupon et un casquin d'une grossière étoffe de laine noire; le jupon était tout froncé autour de sa taille épaisse, qui, loin d'être ronde, formait un carré parfait; il était excessivement court et laissait voir ses deux grosses jambes, ornées de bas de laine noire et terminées par de larges pieds, chaussés de gros sou-

Cloud et à Palaiseau, n'a été laissée par les armées... (Saint-Vincent-de-Paul, sa Vie, ses Œuvres, son Influence, par l'abbé Maynard.)

III.

A Etampes « desservi par les Missionnaires de M. Vincent avec grande bénédiction, » les pauvres et les malades sont en trop grand nombre pour qu'on en puisse dresser un rôle: dans toute l'étendue de la station, tous, généralement parlant, sont malades ou pauvres, et dans le dernier abandon.

Les Missionnaires ont rétabli l'hôpital d'Etampes, où ils ont encore fondé une marmite pour près de deux cents pauvres. Ils ont établi quatre autres dans leur circonscription: à Etchéry, à Villeconin, à Saint-Arnoult et à Guillaerval.

Ils assistent encore les pauvres de Boissy-le-Sec, Saclas, Fontaine, Boissy, Dormay, Morigny, Champigny, Petit-Saint-Mard, Brières, pour lesquels ils dépensent plus de cent écus par semaine.

Le nombre des malades n'a pas diminué dans les quatre stations: il est toujours d'environ quinze cents, auxquels il faut ajouter six cent quatorze orphelins et onze cent quatre vingt deux nécessiteux. Si ce nombre se maintient depuis trois mois, c'est que les malades guéris sont remplacés immédiatement par d'autres victimes de la misère et de la corruption de l'air. Aussi a-t-on envoyé partout des aérez, qui ont coûté 400 livres pour Corbeil seulement. A Etampes, les aérez n'ont encore pu faire autre chose que vider l'infection des maisons dans les rues, tant elles étaient pleines d'ordures épouvantables. De même à Villeneuve-Saint-Georges, où ils ont trouvé douze à quinze cents chevaux morts et plusieurs cadavres de soldats et de pauvres, à qui ils ont donné la sépulture. — (Magasin charitable, janvier 1653.)

Nouvelles et faits divers.

— M. le premier président de la Cour d'Appel de Paris, a désigné pour présider la Cour d'Assises de Seine-et-Oise (3^e trimestre) M. le conseiller Legendre.

— L'avenir militaire donne les détails suivants sur l'organisation de l'armée territoriale, dont le recensement vient de s'effectuer:

Les classes de 1855 à 1860 seront seulement immatriculées et considérées comme la réserve de l'armée territoriale.

Les six classes de 1861 à 1866 seront réunies dans des camps ou des villes de garnison pour recevoir l'instruction nécessaire.

Tout en organisant les contrôles, on se préoccupe, au ministère de la guerre de l'armement et de l'équipement nécessaires aux 400,000 hommes appelés.

D'importantes commandes seraient faites à ce sujet dans le courant du mois de mai, lorsque les détails d'uniforme auront été officiellement arrêtés.

L'ensemble des classes qui composent l'armée territoriale serait réparti en 143 régiments d'infanterie, 48 d'artillerie, 48 de cavalerie, 18 bataillons du génie et 18 escadrons de train. Cette armée donnera donc à chacun de nos grands commandements militaires un corps complet en toutes armes, comprenant 2 divisions d'infanterie, 4 régiments d'artillerie, 4 de cavalerie, 4 bataillon du génie, 4 escadron de train.

— Nous apprenons que des instructions vont être données prochainement par le ministre de la guerre pour l'envoi, en congé, des militaires de la classe de 1868 actuellement présents sous les drapeaux.

A leur libération du service de l'armée active, c'est-à-dire le 30 juin prochain, ces militaires seront placés dans la réserve de ladite armée, pour une période de quatre années.

Tout cela avait un air de solidité, d'aplomb et de forte construction qui prouvait que la maison était bien bâtie. Dans ses jours de lessive, qui étaient les jours de la Faricotte, elle retrouvait fièrement ses manches, et ses énormes bras prouvaient également que ce n'était pas là un édifice sujet à démolition.

Un fichu de calicot, mis à la paysanne, et de larges pendants d'oreilles complétaient le costume de la Polletaise.

Elle tenait à la main des poissons, enfilés par la tête, dans un anneau d'osier, suivant l'usage des pêcheurs de Dieppe.

— Bonjour, les bourgeoises, dit-elle en entrant. Avec vot' permission, j'venions vous offrir une tombe.

— Une tombe! dit Francia en tressaillant.

— Oh! la maman, qu'est de Dieppe, savions bien ce que je voulais dire. Une tombe, c'est un fameux poisson, je m'en vante; tenais c'est c'tila qu'a une si grosse tête.

— C'est égal, reprit Francia, je n'aimé pas ce mot de tombe, surtout quand on songe à ceux qui sont partis et qui se battent avec...

— Avec ces rougets de Prussiens, n'est-ce pas? dit la Faricotte. Oh! les gueux!... Il y en a jusqu'au Pollet... Encore si j'pouvions les faire frirre comme mes rougets!

— Tu as raison, s'écria M^{me} de Sornay, il ferait bon voir nos courageuses Polletaises faire une friturée de Germains.

— Hein... des Germains? demanda la Faricotte, qu'est-ce que c'est que ça?

— Ce sont des Allemands, des Prussiens.

— Le pape Pie IX est né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, il est donc entré mercredi dernier dans sa 83^e année.

— L'exposition des chefs-d'œuvre artistiques installés au palais du Corps législatif est de plus en plus suivie par le monde élégant.

Depuis le jour de son ouverture, elle s'est encore enrichie de nouvelles merveilles envoyées par quelques-uns de nos collectionneurs que le succès de cette exhibition a décidés à y prendre part.

Ainsi, M. Strauss, l'ancien chef d'orchestre des bals de l'Opéra, vient d'y adresser toute une armoire d'antiquités juives et une série d'objets liturgiques juifs, sceaux, médailles, etc. Les deux pièces principales sont un magnifique chandelier d'or à sept branches et un Pentateuque roulé; ce manuscrit, qui date de deux siècles, est enfermé dans une très-belle garniture en argent.

On évalue à plus d'un demi-milliard tout ce qui orne les vitrines de cette exposition.

— Le Salon de 1874, au Palais de l'Industrie, présente cette année un aspect nouveau: au lieu de quatre à cinq rangs de toiles, il n'y en a que deux. Il a fallu regagner en longueur ce qui a été perdu en hauteur; aussi vingt-quatre salles sont-elles affectées à la peinture seule. L'exposition de sculpture n'est pas si resserrée que les années précédentes; elle occupe, au milieu de massifs de verdure, la vaste cour du palais.

Du 4^{er} mai, jour de l'ouverture, au 3 inclus, 44,746 visiteurs ont passé par les tourniquets. Dans une seule journée, on a compté 28,955 entrées.

— Un journal se rend il coupable du délit de diffamation en publiant des faits constatés par des procès-verbaux de police et en faisant connaître les jugements rendus par les tribunaux correctionnels? La question vient d'être soumise au tribunal de Lille dans un procès en diffamation intenté par M. Debrabant, cabaretier à Roubaix, à M. Alfred Reboux, directeur du Journal de Roubaix.

Le tribunal a acquitté M. Alfred Reboux, directeur du journal, et condamné M. Debrabant aux frais.

— La convention postale entre les Etats Unis et la France, dont les négociations étaient pendantes depuis plusieurs années, a été signée le 28 avril dernier; en voici les principales dispositions:

1^o Affranchissement d'une lettre des Etats-Unis pour la France, du poids d'une demi-once ou 15 grammes, 9 centimes.

Affranchissement d'une lettre de France pour les Etats Unis, du poids de 1/3 d'once ou 10 grammes, 50 centimes;

2^o Affranchissement facultatif; mais les lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies seront, en dehors de la taxe ordinaire, frappées d'une taxe supplémentaire de 3 centimes, soit 25 centimes;

3^o Affranchissement obligatoire des imprimés et échantillons; cette taxe sera fixée par les gouvernements des pays qui enverront des articles;

4^o Il n'y aura pas de compte ouvert. Chaque pays retiendra pour lui le prix de ses affranchissements et pourra envoyer en franchise ses paquets à l'autre pays. Le directeur général des postes à Washington fixera le taux d'affranchissement pour les journaux américains à destination de la France.

On pense que ce traité pourra être mis en vigueur à partir du 1^{er} juillet prochain.

— Le Courrier de l'Ain donne le récit d'une restitution faite dans des circonstances assez piquantes.

— Si c'est Dieu possible! et moi qu'ai des cousins germains; Je n'en voulais plus.

— Ce n'est pas la même chose, dit M^{me} de Sornay, en riant.

Elle sortit pour faire acheter un sixième ou septième journal, et laissa la Faricotte avec Francia.

— Ma brave Ismérie, dit Francia à la Polletaise, il faut que tu sois là pour me faire sourire. Je suis si inquiète, j'attends des nouvelles de mon pauvre mari avec tant d'anxiété! Quand je pense qu'il est parti l'année dernière, au mois d'août, et nous voici aux premiers jours de mars. Voilà sept grands mois que nous sommes séparés. C'est notre première séparation depuis cinq ans de mariage; car je le suis dans toutes les garnisons.

— Comment, s'écria la Faricotte, n'a la cinq ans que vous étions mariés et vous n'avez été séparés que sept mois?

— C'est bien assez, grand Dieu!

— Ah ben, si vot' mari étions pêcheur de morue, ce serait ben autre chose! V'là déjà longtemps que j'somme la Faricotte, femme de Barnabé Faricot. Il y a eu tout juste douze ans au mois de novembre dernier, parce que vous savez ben, les mariages des pêcheurs, ça se fait toujours au mois de novembre, au retour de la pêche à la morue. Peu de mois après que j'étais mariée, il a fallu dire adieu à mon homme, qui s'est embarqué sur un terre-neuvier. Le mariage d'un pêcheur, ça tombe ben vite dans l'eau. Il est resté huit mois au banc de Terre-Neuve, et c'étaient tous les ans la même chose. Certainement, quand il part, j'passions un mauvais quart d'heure. Quand j'allions avec les autres femmes haler le terre-neuvier, pour le faire sor-

L'instituteur d'une commune du canton de C... s'a perçut un beau matin que sa montre, une belle montre d'or, avait disparu de sa chambre. Qui avait pu commettre ce méfait ? Personne autre que les élèves n'était entré dans la maison d'école. Le brave instituteur fut navré de soupçons qu'il sentit naître en lui. Compter un voleur parmi ses élèves, quel chagrin !

Voici le stratagème dont il usa pour rentrer en possession de son bijou, sans faire connaître le délinquant. Il prévint le garde-champêtre qui entra dans la classe au moment où tous les élèves étaient à leur place. « On a commis un vol ici, dit-il d'une voix terrible, et on connaît le voleur. On ne dira rien pour cette fois, si celui qui a pris la montre la met, en sortant, dans le *benon* qui est à la porte. »

On fit défilé tous les écoliers un à un près du *benon* rempli de cendres. A mesure qu'il passait chaque élève était obligé de fouiller sa main fermée dans les cendres. Quand tous furent partis, on chercha dans le *benon*, la montre d'or s'y trouvait. Vous voyez d'ici la joie du bon instituteur, qui avait retrouvé son bien et épargné de la honte à un enfant et à toute une famille.

— On va dit-on envoyer à Paris, pour les soumettre à l'appréciation d'hommes compétents, quatre chefs-d'œuvre de Paul Véronèse, qui n'existaient pas dans le domaine des arts et que l'on croyait perdus.

Ces toiles capitales ont été trouvées, dans un bon état de conservation, dans les greniers d'un hospice des environs de Chartres.

— Il arrive quelquefois qu'on jette par inadvertance dans les fosses d'aisances une allumette ou tout autre objet enflammé. C'est une grave imprudence, comme on peut le voir par le fait suivant :

Les journaux de Lyon racontent un accident survenu ces jours-ci dans la ville et dont la cause est assez bizarre. Un nommé Rozier ayant, par imprudence, laissé tomber une allumette dans la fosse d'aisances d'un café, une détonation violente se produisit aussitôt. Le gaz enflammé aveuglait et rôtissait le malheureux qui, affolé par la terreur, ne pouvait tirer la targette de la porte. Quand on arriva, M. Rozier était étendu à terre et affreusement brûlé. Il a été transporté à l'hôpital de la Croix-Rouge. Son état est grave.

Le Podomètre.

Le Bulletin de la Réunion des officiers donne la description d'un instrument d'une invention récente, le podomètre ou montre kilométrique, qui est destiné à mesurer le chemin fait par un piéton. Il se porte habituellement soit dans la poche du gilet, dans le gousset du haut de préférence, soit dans la ceinture ou après une boutonnière; le crochet attaché à l'anneau doit prendre l'ouverture de la poche ou être fixé de façon à ce que l'instrument occupe toujours la position verticale.

Quoique ne se remontant jamais, le podomètre fonctionne dès que le piéton qui le porte fait un pas, et il accélère, ralentit, arrête ou reprend sa marche en même temps que lui.

Pour avoir les divisions plus claires, le cadran a été gradué seulement en 42 kilomètres, mais l'aiguille peut recommencer indéfiniment le tour du cadran.

Si l'on désire s'assurer si l'instrument est bien réglé, il faut parcourir une distance déterminée, 4 kilomètres par exemple, et voir si l'aiguille a bien marqué une division; si elle a fait moins, il faut donner de l'avance au podomètre en tournant la vis de réglage à gauche; si, au contraire, elle a fait plus, il faut tourner la vis à droite, soit la serrer, afin de donner du retard.

La vis de réglage est celle qui se trouve en bas, presque entièrement en vue, et dont la tête est formée par un carré, afin de pouvoir la manier avec une clef de montre.

Pour ne pas avoir à se souvenir où était l'aiguille au

tir du chenal, je me sentions quelque chose qui me pressions sur le cœur, comme si j'y avais un boulet de ces gueux de Prussiens. Quand j'avais perdu de vue le terre-neuvier, je revenais me mettre à genoux au pied de la croix, sur la jetée, devant le bon Jésus et la bonne Vierge, et je leur recommandais mon homme. J'arrosais de mes larmes les quatre sous que me donne la patronne pour avoir halé le terre-neuvier : je pleurons, je pleurons... comme si mes deux yeux étions deux écouilles. Mais enfin on ne pleure pas toujours; les larmes, c'est comme un grain en mer, ça passe.

— Mais, reprit Francia, quand tu songes que ton mari est en mer, exposé à tous les périls, comme mon pauvre Richard, tu dois souffrir comme moi.

— Ça, c'est vrai, que je me dis souvent : « Qu'est-ce qu'il faisons là-bas mon homme ? il doit songer à moi et prendre beaucoup de morue. » Cette idée-là me remet. J'vends du poisson, j'faisons de bon gros filets pour servir à mon homme, à son retour; dame, tout ça occupe et console. Par exemple, j'sommes bien triste les jours de gros temps; j'allions brûler ben souvent des cierges à la chapelle de Bon-Secours. Quand j'entendions l'ouragan, ça me donne des peurs pour mon homme !... Il me semble que ce gueusard de vent me remue le cœur comme un navire. Et comme je vous l'disais tout à l'heure, c'est comme ça tous les ans : je ne voyons guère mon pauvre Faricot plus de quatre ou cinq mois chaque année; vrai, comme je sommes une bonne chrétienne.

— Mais c'est affreux ! s'écria Francia.

— Eh ben ! pas tant que ça, ma petite bourgeoise, pas tant que ça. C'est pas désagréable d'être quelque-

départ, on peut sans inconvénient la tourner à la main, à droite ou à gauche, pour la ramener à zéro.

Pour marcher sans que le podomètre fonctionne, il suffit de le porter de telle façon que l'anneau cesse d'être en haut.

Les journaux allemands annoncent l'invention d'un nouvel instrument appelé le *météorographe* destiné à enregistrer automatiquement l'état barométrique, thermométrique, hygrométrique de l'atmosphère, ainsi que la direction et la force du vent. Cet appareil qui fonctionne à l'aide d'une pile électro-magnétique pendant six et même huit mois sans soins spéciaux, est de l'invention d'un savant professeur d'Upsal, M. Thorerl.

AVIS.

Le Maire de Sermaises du Loiret a l'honneur d'informer le public qu'une *Louée aux domestiques* est établie dans cette commune. Elle tiendra tous les ans, le Jeudi qui précède la Saint-Jean.

Elle aura lieu cette année le *Jeudi 18 Juin*.

Le Maire de Sermaises,
FROC.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 18 Mai. — CLAVIER Juliette Henriette, rue du Perray, 25. — 48. ROUX Emile-Julien, rue de la Cordonnerie, 25. — 49. DESHAYES Alphonsine-Albertine, rue Saint-Jacques, 413. — 19. SIMONNEAU Georgette-Pauline, rue Damoise, 3. — 20. DOUCET Emile, place Dauphine.

DÉCÈS.

Du 18 Mai. — DACHER Marie-Louise, 6 semaines, rue de l'Housche. — 49. MARCILLE Françoise Victorine-Catherine, 69 ans, femme Brosset, faubourg Saint-Jacques, 7. — 20. BRILLON Lucien-Albert, 44 mois, rue Saint-Jacques, 435.

Pour les articles et faits non signés : *Aug. ALLIER.*

Voici encore un éloquent témoignage de l'efficacité du *Phosphate de fer de Lerax*, docteur-essences, pour la guérison des pâles couleurs, des maux d'estomac, et de toutes les maladies ayant pour cause l'appauvrissement du sang. Comme toujours il vient des médecins les plus haut placés.

« Sa forme liquide lui donne un avantage immense sur la Pilule, il est pour moi supérieur aux préparations iodées, ANNAL, ex-médecin de S. M. l'Empereur. »

« De tous les ferrugineux nous n'en connaissons pas qui agisse aussi promptement et aussi favorablement... sans fatigue pour l'estomac : BELLOC, BAUME, BIGOT, FOLLET et PREVOST, médecins des hôpitaux. » — Dépôt dans les principales pharmacies.

La nature offre souvent des médicaments d'une efficacité rare et qui sont à peine connus. C'est à ce titre que nous signalons aux personnes souffrant de *migraines, maux de tête, névralgies, le Guarana, de Grimault et Co, pharmaciens à Paris*. Un paquet de cette poudre inoffensive suffit pour faire disparaître immédiatement la plus violente migraine. C'est une médication d'une efficacité incontestable contre les coliques, la diarrhée et la dysenterie; elle est indispensable aux mères de famille; car, par ses propriétés toniques, elle remplace avec avantage le laudanum et le bismuth, qui ne peuvent s'employer que sur ordonnance de médecin. — Dépôt dans les principales pharmacies.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

lois un peu veuve, et de n'avoir pas toujours un mari sur les épaules, surtout quand il ne les ménage pas, et qu'il tape ferme. Vous comprenais que cet homme qu'est resté huit mois en mer et qui a vu tant d'eau n'est pas fâché, quand il est revenu à terre, de boire un peu de vin et de s'enivrer un brin. Mais dame, quand il me revient du cabaret, rouge comme une écrevisse cuite, et que c'est bonne grosse voix, que j'aimions tant, se met à gronder et à jurer si fort, sauf vol respect, que ça fait plus de bruit que la grande marée, en septembre, à l'équinoxe, je m'disais que je l'aimions ben mieux en mer que sur terre. Quand il est là-bas et que je pense à lui, c'est un souvenir agréable, qui ne me hat pas. C'est vrai que j'sommes aussi forte que lui et que j'savons ben causer avec les poings, et puis les querelles ça passe; on s'embrasse et tout est dit; mais enfin un petit voyage de temps en temps, ça ne fait pas de mal; ça me dispense d'être battue et ça me dispense de battre; ça me repose la main.

— Ça ne m'empêchions pas, continua-t-elle, d'avoir ben du contentement à son retour. J'sommes joyeuse, mais joyeuse !... comme une marchande de poisson en carême. Tenais, ma petite dame, on les laisserait partir, ces maris, rien que pour la jubilation de les voir revenir.

— Oh ! quand Richard reviendra, quelle joie, quel beau jour ! s'écria Francia, qui sentit son cœur bondir à cette seule pensée.

— Vous serez heureuse comme moi quand je revoyons Faricot. Je me souvenais encore du jour où il est revenu de sa dernière pêche : j'étais, comme d'ha-

ANNONCES.

(4) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de M^e Herbelin, huissier à La Ferté-Alais, en date du vingt-deux mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

Il appert :

Que la dame Clémentine LEGRAIN, épouse de M. Abeillard-Félix LHOSTE, ci-devant cultivateur, actuellement charretier, avec qui elle demeure à Cerny, chez M. Jacques-Simon Legrain, son père, a formé contre ledit sieur son mari sa demande en séparation de biens, et que M^e Chenu, avoué exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, demeurant en ladite ville, est constitué pour ladite dame sur cette demande.

Pour extrait,
Signé : CHENU.

(2) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 50.

PURGE LÉGALE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

Suivant exploit du ministère de Berrurier, huissier à Etampes, en date du vingt-trois mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

Il a été,

A la requête de M. Louis-Eugène LAPORTE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Rivoli, numéro 194;

Pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50, en l'étude de M^e Breuil, avoué, y demeurant;

Notifié et laissé copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, en son parquet sis au Palais de Justice de ladite ville;

De l'expédition signée, scellée, collationnée et enregistrée, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le sept mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Breuil, avoué, de la copie collationnée, dressée par lui, et enregistrée, d'un contrat passé devant M^e Piat et son collègue, notaires à Paris, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, contenant vente par M. Jules Doually, fabricant de voitures, demeurant à Boulogne, rond-point de la Reine, numéro 19, ayant agi tant en son nom personnel que comme mandataire, par acte authentique, de : 1^o M. Louis Pierre Bourdin, propriétaire, et madame Adélaïde-Sophie-Françoise Mignot, son épouse, demeurant ensemble à Boulogne, rue de la Mairie, numéro 7; — 2^o M. Louis Jamet, propriétaire, et madame Louise Augustino Bérangé, son épouse, demeurant ensemble à Boulogne-sur-Seine, chaussée du Pont, numéro 13; — 3^o M. Jacques-Louis Hivet, propriétaire, et madame Agathe-Françoise Bérangé, son épouse, demeurant ensemble à Boulogne, rue du Quatre-Septembre, numéro 6; — 4^o et M. Marie-Joseph Doually père, propriétaire, demeurant à Boulogne, au profit de M. Laporte, sus-nommé, du Domaine de Vauroux situé partie sur le terroir de la commune d'Etampes et partie sur le terroir de la commune d'Ormy-la-Rivière, comprenant une Maison de campagne et ses dépendances, et diverses pièces de pré et bois, savoir :

Article premier. — Une Maison de campagne sise sur la commune d'Ormy-la-Rivière, composée de : 1^o d'un pavillon divisé en deux pièces au rez-de-chaussée, vestibule, cage d'escalier; deux pièces et cabinet au premier étage; pareille distribution au deuxième, grenier perdu dessus; — 2^o un bâtiment plus étroit, derrière et y attenant, divisé en deux grandes pièces au rez-de-chaussée, élevé sur cave pour partie, petit escalier et trois pièces au premier étage; — 3^o grange derrière; — 4^o un bâtiment servant d'étable, donnant sur la

route d'Ormy-la-Rivière; — 5^o autre bâtiment à côté, divisé en cellier, toit à pores, écurie, poulailler; — 6^o petit pavillon servant au jardinier, ayant deux pièces au rez-de-chaussée et deux pièces au premier étage, cave dessous; — 7^o cour fermée; — tous lesdits bâtiments couverts en tuiles; — 8^o jardin devant le pavillon d'habitation et sur les côtés; — 9^o parc; — 10^o pont sur la Juine, le tout contenant suivant le cadastre quatre hectares vingt-sept ares quatre-vingt-douze centiares, dont deux hectares trente-un ares quarante centiares sur la commune d'Ormy-la-Rivière, et un hectare quatre-vingt-seize ares cinquante-deux centiares sur la commune d'Etampes; — 11^o une prairie située de l'autre côté de la rivière, en face le bâtiment, plantée de peupliers, contenant quatre-vingt-dix-neuf ares vingt-six centiares, située terroir d'Etampes, près le moulin de Vauroux; — 12^o une bande de terre, plantée en peupliers et aunaies, contenant onze ares soixante-treize centiares; — 13^o et un pré de l'autre côté du Juineau, planté en peupliers, contenant dix-sept ares trente centiares; — 14^o droit de passage pour arriver sur la route du Petit-Saint-Mars;

Article 2. — Une pièce de bois à plantation de trembles et autres essences, contenant deux hectares quarante-huit ares quatre-vingt-dix centiares, sise terroir d'Etampes;

Article 3. — Un bois appelé le Bois-de-Vauroux, sis terroir d'Etampes, contenant trente-quatre hectares quatre-vingt-dix-neuf ares dix centiares;

Article 4. — Une pièce de terre, au même terroir, lieu dit Vauroux, contenant un hectare neuf ares dix-neuf centiares;

Article 5. — Une pièce de terre, au même terroir, lieu dit Au-dessus du Bois, les Groux de Vauroux, contenant quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-quinze centiares;

Article 6. — Une pièce de bois, attenant à la précédente, contenant trente-six ares;

Article 7. — Une pièce de terre, contenant vingt-quatre ares cinq centiares, sise au même lieu;

Article 8. — Une pièce de terre, aux mêmes terroir et lieu dit, contenant un hectare quatre-vingt huit ares vingt-deux centiares;

Article 9. — Une pièce de terre en plaine, dite la Remise, sise au même terroir, lieu dit la Métairie, contenant treute-trois ares vingt huit centiares;

Article 10. — Une pièce de terre, au même terroir, lieu dit l'Epine-Ronde, contenant cinquante ares soixante-dix-sept centiares;

Article 11. — Une pièce de terre située au terroir d'Ormy-la-Rivière, lieu dit la Pierrette, contenant un hectare deux ares soixante deux centiares;

Article 12. — Et une pièce de terre en bois, vigne, labours et friches, au même terroir, lieu dit les Groux-de-Vauroux, de la contenance de neuf hectares vingt ares cinquante centiares;

Moyennant, outre les charges, la somme de soixante-dix-sept mille cinq cents francs de prix principal;

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que ladite notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code civil, pour parvenir à purger les immeubles ci-dessus des hypothèques légales pouvant les grever, et afin qu'il ait à prendre ou à faire prendre, dans un délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il avisera, et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, lesdits immeubles passeraient entre les mains de l'acquéreur francs et quittes de toutes charges de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à Monsieur le Procureur de la République, que les anciens propriétaires, outre les vendeurs, étaient :

M. Armand Auguste de Bouraine; — Charles de Bouraine; — Thomas-Louis de Bouraine.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, il ferait publier ladite notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait,
Signé, L. BREUIL.

ben pleuré et as-tu vendu beaucoup de poisson ? — Moi, vois-tu, que j'ai dit, j'ai commencé par pleurer assez pour faire nager mon poisson dans les larmes; mais dame, ça s'est un peu calmé. Ah ! Jésus ! Maria ! si tu étais mort, comme je t'aurais pleuré et quelle messe je t'aurais fait dire à la chapelle des noyés !

ANAS SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

Le Chasseur et le Furet.

FABLE.

Au retour de la chasse un homme se vantait :

Il avait fait mainte et mainte pousse :

Sous ses coups, disait-il, plus d'un lapin avait

Trouvé la mort, grâce à son adresse.

Et chacun d'applaudir, quand sortit du filet

Le nez pointu de son furet.

« Mon cher, dit l'animal, tu nous vantes sans cesse

Et tes travaux et ton habileté;

Mais si par ma sagacité

Je n'avais découvert la trace

De ces lapins qu'au sortir du terrier

Atteignit ton plomb meurtrier,

Aurais-tu fait si bonne chasse ? »

TH. LORIN.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard.

A LOUER L'ÉTANG DE MOULINEUX

d'une contenance de 12 hect. 76 cent. ;

MOULIN

Sur la rivière de Chalouette, à sa sortie dudit étang ;

1 hect. 13 ares 80 cent. environ de PRAIRIE ET AUNAIE

1 hect. 42 ares 92 cent. environ de FRICHES ET BOIS

ET 10 hect. 50 ares 63 cent. environ de TERRES LABOURABLES

Le tout sis communes de Chalo-Moulineux, canton de Méréville,

Et de Chalo-Saint-Mard, canton d'Etampes.

On entrera en jouissance : pour l'étang et le moulin, le 1^{er} avril 1873, et pour le surplus, par la levée des guérets de 1875, pour faire la première récolte en 1876.

S'adresser, pour traiter :

A M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard ; A M^e LECLERC, avoué à Corbeil.

Etude de M^e HERBERT, notaire à Janville.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation de culture,

EN LA FERME DE M. DESFORGES-FOURMON,

Située à Champilory,

commune d'Oinville-Saint-Liphar,

(Sur la grande route de Paris à Orléans, et à 3 kilomètres des stations de Toury et Boisseaux),

Le Jeudi 4 Juin 1874, à midi,

Par le ministère de M^e HERBERT, Notaire à Janville.

OBJETS A VENDRE :

8 gros Chevaux de trait, de quatre à sept ans (dont 3 hongres), 2 Trotteurs de cinq à sept ans (dont 1 hongre), 15 Vaches, 1 jeune Taureau, 40 Génisses de un et deux ans, 270 Brebis mères croisées de trois à cinq ans, 240 Agneaux de lait croisés mérinos, 2 Bœufs méris-mérinos, Chiens et Cabane de berger, 3 grandes Voitures planchées de 4 mètres 66 cent. de charge, Charrues, Herces, Rouleaux, Harnais de chevaux et de voiture, et autres objets de culture.

Six mois de crédit pour les personnes solvables.

Etude de M^e HERBERT, notaire à Janville.

MAISON

Sise à Janville, à la porte du Puiset,

Propre au commerce ou à l'habitation bourgeoise, et servant actuellement au logement de la brigade de gendarmerie,

A VENDRE OU A LOUER A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance le 1^{er} Janvier 1875.

Cette maison comprend sur la rue un principal corps de bâtiment d'habitation, un autre corps de bâtiment par derrière, servant d'écuries et de magasins, cour, jardin et autres dépendances.

Elle appartient à M. RÉGNIER, propriétaire, cultivateur à Villiers, commune de Santilly.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter : à M^e HERBERT, notaire à Janville.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIERE

Par suite du décès de M^{me} LANDRY.

A ÉTAMPES, RUE BASSE-DE-LA-FOULERIE, n° 25,

Le Mardi 25 Mai 1874, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Plusieurs Couchettes, bonne Literie, 25 Draps de lit en toile et autre Linge de ménage, Commodes, Secrétaires, Fauteuils, Glaces, Tapis, environ deux kilogrammes de vieille argenterie, Porcelaines, Cristaux, Batterie de cuisine, et autres objets.

An comptant.

Dix centimes par franc en sus des prix.

Etude de M^e O. LANCELIN, notaire à Ablis (S.-et-G.)

A VENDRE

Aux Enchères et en Détail,

AUX GRANGES-LE-ROI, EN LA MAISON D'ÉCOLE,

Le Dimanche 7 Juin 1874, à midi,

Par le ministère de M^e LANCELIN, notaire à Ablis, 21 hect. 61 ares 70 cent. de

TERRE ET BOIS

EN 33 PIÈCES,

Communes des Granges-le-Roi, Roinville et Dourdan.

S'adresser, soit à M. FAUCONNIER, avocat, 41, rue Jacob, à Paris, soit audit M^e LANCELIN.

A VENDRE OU A LOUER A L'AMIABLE

JARDIN

Situé à Etampes, route de Dourdan,

Pris du bureau de l'Octroi,

CONTENANT

51 ares 07 centiares.

Ce Jardin est divisé en trois parties. — 25 ares sont plantés en asperges en plein rapport. — Il existe dans ce jardin une cabane nouvellement construite.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser à M^{me} CHEVALLIER-JOLY, rue Saint-Jacques, n° 102.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874.

(AVEC BAIL),

JOLI LOGEMENT

A ÉTAMPES,

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Composé de : vestibule, trois pièces, cuisine, cour, cave, lieux d'aisances ; chambre haute avec grenier à côté.

S'adresser à M. BOURDON, propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville.

BELLE PROPRIÉTÉ, CORBEIL Seine-et-Oise, quai de l'Institution, 41. — Mise à prix : 25,000 fr. UGEN, même sur une enchère, en la chambre

A ADJ des notaires de Paris, le 9 juin 1874. — S'adresser à Corbeil, à M^e tross ; à Paris, aux notaires : M^e REYARD, r. du 3-Sept., 2 ; à M^e BRULLAUD, r. St-Martin, 333, et à M^e LENTAGNE, 41, r. Louis-le-Grand.

MALADIES DES YEUX D. GAURAN

Clinique. rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure ; — consultations particulières à quatre heures ; rue Blondel, 7. Paris. 30-4

DOCTOR IN ABSENTIA

Les personnes désireuses d'obtenir sans déplacement le titre et le diplôme de docteur ou de bachelier, soit en médecine, en sciences, en lettres, en théologie, en philosophie, en droit ou en musique, peuvent s'adresser à Médicus, rue du Roi, 46, à Jersey (Angleterre), qui donnera gratuitement les informations nécessaires.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ qui a 600 fr. espèces, pour vendre des Cidre, de Normandie, premier cru, rendus en gare d'Etampes à 25 cent. le litre.

Affranchir et joindre un timbre, à l'Agence, à Deauville-sur-Mer. 7

L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe, la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en a été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le Diplôme de Mérite. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la Parfumerie des Fées Sarah Félix, 43, r. Richer, à Paris, la Pommade et l'Eau de toilette des Fées. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville. 13 3

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LA Foudre,

L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR,

Autorisée par Ordonnance du 1 Mars 1838 et par Décrets des 26 Décembre 1849 et 21 Décembre 1857.

ETABLIE A PARIS, RUE LEPELLETIER, n° 8.

S'adresser : A PARIS, au siège de la Compagnie, rue Lepelletier, n° 8 ;

A ÉTAMPES, à M. CANTINIAU, rue Darnatiz, n° 18, nommé Agent principal de la

Compagnie. 3-3

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

46^e ANNÉE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS ET ALGÈRE-LIBRAIRIE. — Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr. — Un mois, 5 fr. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :

MM. LE ROYER (Rhône) — Ch. ROLLAND (Saône-et-Loire) — RAMEAU (Seine-et-Oise)

DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS :

MM. LETOYER (Rhône). C. ROLLAND (Saône-et-Loire). JULES GRÉVY (Jura). E. CHARTON (Yonne). FOURCAND (Gironde). Général BILLOT (Corrèze). RAMEAU (Seine-et-Oise). MM. LABELONNE (Seine-et-Oise). TERQUET (Aisne). JEZON (Seine-et-Marne). FAYE (Lot-et-Garonne). LÉON ROBERT (Ardennes). D^r WARRIEN (Algérie). CRÉMIEUX (Algérie). MM. BATHÉLEMY-ST-HILAIRE. LUCET (Constantine). RONDÉL (Isère). BOUCAU (Landes). TASSAN (Loir-et-Cher). WILSON (Indre-et-Loire). MÉLINE (Vosges).

MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE

LE DIABLE A PARIS

QUATRE VOLUMES GRAND IN-8^o CONTENANT DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS Dont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des départements

ABONNEMENTS de trois mois, 1 vol. ; de six mois, 2 vol. ; de neuf mois, 3 vol. ; d'un an, 4 vol. Le port seul est à payer.

A partir du commencement de Février, L'OPINION NATIONALE publie en feuilleton :

LE PUY DE MONTCHAL

Par ALFRED ASSOLLANT

Histoire du grand siècle où la vérité historique et l'intérêt dramatique restent constamment unis sous la plume de l'habile écrivain

LE PUY DE MONTCHAL

Les personnes qui s'abonneront recevront

GRATIS

Si elles le demandent, tout ce qui a paru du beau roman :

LE PUY DE MONTCHAL

RELIURE DE LUXE du Diable à Paris 2 fr. PAR VOLUME

ENVOI PAR LA POSTE du Diable à Paris 1 fr. 50 PAR VOLUME

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS et C^e.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION.

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.

PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 3 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 1^{er} de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désire soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 23 Mai 1874.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.

Etampes, le 23 Mai 1874.

Enregistré pour l'annonce n° Folio

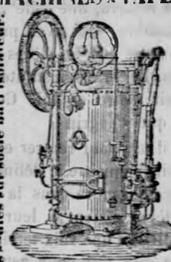
Reçu franc et

centimes, décimes compris.

A Etampes, le

1874.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES



Les machines sur roues sont à vapeur.

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Moins coûteuses que les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner, brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé.

J. HERMANN-LACHAPELLE 144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144. Paris.

PLUS DE DENTS GATÉES

Par l'emploi du Dentifrice

du Chimiste

GOULARD

Recommandé par les sommités médicales

Prix : 3 francs.

Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.